

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réf : DCM/2019/n° 18/5.5/28-03/9**

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	27

Date de la convocation : 21-03-2019  
Date de l'affichage : 22-03-2019

**OBJET :**

**INFORMATION DES DECISIONS**

**PRISES PAR DELEGATION  
DE POUVOIR**

**SEANCE DU 28 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Le VINGT HUIT MARS à 17 h 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**Présents :**

Pierre MAUMEJEAN, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Sabine ROUS, Christelle BERTINI, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN, O. BERTRAND

**Absents :** N. THEODOSE, A. JACINTO

**Absents ayant donné procuration :**

M. CHAREYRE à A. FOUREL

C. BONATO à F. LABARUSSIAS

G. BER à A. BONNET

P. CATHALA à P. DEVILLE

G. TRAUJLET à P. MAUMEJEAN

**Secrétaire de séance :** A. BONNET

**Le Conseil Municipal**

**Vu** les explications du Maire et sur sa proposition,

**Vu** l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

*Prend acte des décisions municipales suivantes :*

- 2019-11 qui retient la Société PROLLIANS BAURES, sise à Montpellier, pour le lot 1 du marché Vêtements de travail et équipement de protection individuelle (pour un montant maximum annuel de 10 000 € HT) et qui retient la SAS ECHOPPE, sise à Bordeaux, pour lot 3 du marché Vêtements de travail et équipement de protection individuelle (pour un montant maximum annuel de 10 000 € HT). Le présent marché est conclu jusqu'au 31-12-2019, pourra être reconduit expressément 2 fois par période successive de 1 an sans que sa durée ne puisse excéder le 31-12-2021.
- 2019-12 qui concède à M. et Mme René GAYRAUD une concession cinéraire pour une durée de trente ans moyennant la somme de 775 €
- 2019-13 qui prolonge la durée du marché fournitures scolaires, administratives et matériels pédagogiques jusqu'au 31 décembre 2019 dans les mêmes conditions que celles du marché initial, avec la SAS Lacoste et Pichon.
- 2019-14 qui prolonge la durée du marché « transports organisés par la Commune » jusqu'au 31 décembre 2019 dans les mêmes conditions que celles du marché initial, avec les Transports Gardois.

- 2019-15 qui autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour la sécurisation des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré. Le montant de la subvention demandée est de 3417,29 euros soit 40 % du montant des travaux estimés. Les crédits d'investissement des travaux, d'un montant de 8543,24 euros sont inscrits au budget.

- 2019-16 qui fixe le tarif Printemps du Cinéma à 4 € conformément aux tarifs CNC

Le Maire,  
Pierre Maumejean

